

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0246**

commune (s) : Lyon 5°

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située angle 1, rue Chazay et rue du Commandant Charcot et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0246**

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située angle 1, rue Chazay et rue du Commandant Charcot et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la requalification de la rue du Commandant Charcot à Lyon 5°, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu issue de la parcelle cadastrée CI 119 d'une superficie d'environ 138 mètres carrés, située angle 1, rue Chazay et rue du Commandant Charcot à Lyon 5° et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat.

Aux termes du compromis, l'OPH Grand Lyon habitat céderait ledit terrain, à titre purement gratuit, bien cédé libre de toute occupation ou location ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu d'une superficie d'environ 138 mètres carrés, issue de la parcelle cadastrée CI 119, située angle 1, rue Chazay et rue du Commandant Charcot à Lyon 5°, et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, dans le cadre de la requalification de ladite rue.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1362, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 2112 - fonction 822 et en recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2014.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.